

**Communiqué**  
**Pour distribution immédiate****INNERGEX COMPLÈTE L'ACQUISITION DU PROJET ÉOLIEN YONNE EN FRANCE**

- Parc éolien totalisant 44 MW situé au nord de la France
- Innergex possède 69,55 % du parc éolien

**LONGUEUIL, Québec, 21 février, 2017** – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex ») a complété aujourd'hui l'acquisition du parc éolien Yonne de 44 MW situé au nord de la France. Ce parc éolien était en construction lors de l'annonce de l'acquisition des 8 projets éoliens en France en mars 2016. Sa mise en service a débuté au quatrième trimestre 2016 et a été complétée à la fin janvier 2017. Innergex possède des intérêts de 69,55 % dans le projet et le Régime de rentes du Mouvement Desjardins possède les 30,45 % restants.

Durant sa première année complète d'exploitation, la production annuelle moyenne du parc éolien Yonne est estimée à 100 400 MWh, soit une quantité suffisante pour alimenter environ 21 000 foyers français. Le parc éolien devrait générer des produits et un BAIIA ajusté d'environ 8,6 M€ (l'équivalent de 12,0 M\$) et 7,2 M€ (l'équivalent de 10,0 M\$) respectivement. Toute l'électricité produite fait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité à prix fixe d'un terme initial de 15 ans avec Electricité de France (EDF). Le contrat d'achat d'électricité arrivera à terme le 19 octobre 2031.

Le prix d'achat total est de 35,2 M€ (l'équivalent de 49,0 M\$), sujet à certains ajustements, et comprend 3,8 M€ (l'équivalent de 5,3 M\$) de fonds de roulement. Un dépôt de 10,0 M€ (l'équivalent de 13,9 M\$) avait déjà été versé par la Société. De plus, Innergex et le Régime de rentes du Mouvement Desjardins ont obtenu 8,5 M€ de dettes subordonnées auprès d'un fonds d'infrastructure français via leurs nouvelles filiales françaises créées pour l'acquisition. Le prêt subordonné porte un taux d'intérêt de 7,25 %, a une durée de 8 ans et son principal sera remboursé à l'échéance. L'investissement net d'Innergex pour payer l'acquisition s'élève à 10,7 M€ (l'équivalent de 14,9 M\$). La Société s'acquitte de son obligation de payer sa part du prix d'achat par les fonds disponibles.

Le financement du projet de 59,5 M€ (l'équivalent de 82,8 M\$), qui est déjà en place, sera maintenu au niveau du projet acquis.

La Société réduit son exposition aux fluctuations des devises en concluant des instruments de couverture à long terme.

*À propos du Régime de rentes du Mouvement Desjardins*

Agissant par l'entremise de son Comité de retraite, la mission du Régime de rentes du Mouvement Desjardins est de procurer un régime de retraite à prestations déterminées à plus de 50 000 participants. Avec un actif net sous gestion de 11,4 milliards de dollars, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins est l'un des 10 plus importants régimes de retraite privés au Canada.

*À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.*

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) est un chef de file canadien indépendant de l'industrie de l'énergie renouvelable. En activité depuis 1990, la Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique, dans l'Idaho aux États-Unis et en France. Son portefeuille d'actifs comprend actuellement : i) des intérêts dans 47 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 939 MW (puissance brute de 1 576 MW), dont 29 centrales hydroélectriques, 17 parcs éoliens et un parc solaire; ii) des intérêts dans deux projets en construction d'une puissance installée nette totale de 71 MW (puissance brute de 107 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus; et iii) des projets potentiels d'une puissance nette totale de 3 560 MW (puissance brute de 3 940 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P.

La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un attrayant rendement ajusté au risque, et de distribuer un dividende stable.

### Mise en garde sur les mesures financières non conformes aux IFRS

Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté n'est pas une mesure reconnue par les IFRS et n'a pas de définition normalisée prescrite par celles-ci, et est donc susceptible de ne pas être comparable à celles présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que cet indicateur est important, car il offre à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur ses capacités de production et de génération de liquidités et facilite la comparaison des résultats pour différentes périodes. Les références au BAIIA ajusté dans ce communiqué visent les produits opérationnels moins les charges opérationnelles, les frais généraux et administratifs et les charges liées aux projets potentiels. Les lecteurs sont avisés que cette mesure ne doit pas être considérée comme un substitut au bénéfice net déterminé conformément aux IFRS.

### Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, ce communiqué contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que : « prévu », « pourrait », « devrait », « estime », « anticipe », « planifie », « prévoit », « intention » ou « croit », ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. L'information prospective exprime les projections ou attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué. Elle comprend de l'information financière prospective, telle que la production estimée et les coûts de projet, afin d'informer les lecteurs de l'impact financier potentiel du projet. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

L'information prospective dans ce communiqué est basée sur certaines hypothèses principales formulées par la Société. Le tableau ci-dessous présente les informations prospectives contenues dans ce communiqué, les principales hypothèses dont découlent ces informations et les principaux risques et les principales incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces informations.

Principales hypothèses	Principaux risques et principales incertitudes
<b>Production prévue</b> Pour chaque installation, la Société détermine une production moyenne à long terme (PMLT) d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation. Elle se fonde sur des études d'ingénieurs qui prennent en considération plusieurs facteurs importants : pour l'énergie éolienne, l'historique des régimes éoliens, des conditions météorologiques et de la technologie de turbine. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment la topographie des sites, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la PMLT estimée sur une période prolongée.	Évaluation inadéquate des ressources éoliennes et de la production d'électricité connexe Variations des régimes éoliens Défaillance du matériel ou activités d'exploitation et d'entretien imprévues Catastrophe naturelle
<b>Produits prévus</b> Pour chaque installation, les produits annuels prévus sont calculés en multipliant la PMLT par un prix de l'électricité stipulé dans le contrat d'achat d'électricité conclu avec une société de services publics ou une autre contrepartie solvable. Ces contrats définissent un prix de base et, dans certains cas, un ajustement du prix qui dépend du mois, du jour et de l'heure de livraison. Dans la plupart des cas, les contrats d'achat d'électricité prévoient également un rajustement annuel en fonction de l'inflation fondé sur une partie de l'Indice des prix à la consommation.	Niveaux de production inférieurs à la PMLT en raison principalement des risques et incertitudes mentionnés ci-dessus Variations saisonnières imprévues de la production et des livraisons d'électricité Taux d'inflation moins élevé que prévu
<b>BAIIA ajusté prévu</b> Pour chaque installation, la Société estime le résultat d'exploitation annuel en soustrayant des produits estimés d'exploitation annuelles prévues, qui sont constituées principalement des salaires des opérateurs, des primes d'assurance, des charges liées à l'exploitation et à l'entretien, des impôts fonciers et des redevances; à l'exception des charges d'entretien, ces charges sont prévisibles et relativement fixes et varient essentiellement en fonction de l'inflation.	Variabilité de la performance des installations et pénalités qui s'y rattachent Charges d'entretien imprévues Variations du prix d'achat de l'électricité au renouvellement d'un CAÉ

### Principaux risques et incertitudes

Les risques importants et les incertitudes importantes pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats et les développements réels, d'une part, et l'information prospective présentée dans ce communiqué, d'autre part, sont expliqués dans la Notice annuelle de la Société sous la rubrique « Facteurs de risque » et comprennent, sans s'y limiter : la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires; sa capacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état des marchés de capitaux; le risque de liquidité associé aux instruments financiers dérivés; les variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires; les délais et dépassements de coûts dans la conception et la construction de projets; l'incertitude quant au développement de nouvelles installations et la variabilité du rendement des installations et les pénalités afférentes.

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables et valides, les lecteurs de ce communiqué sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe pas de garantie qu'elle s'avère correcte. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

**Pour plus de renseignements, veuillez contacter :**

Karine Vachon  
Directrice – Communications  
450 928-2550, poste 222  
[kvachon@innergex.com](mailto:kvachon@innergex.com)

[www.innergex.com](http://www.innergex.com)